BILAN DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF 1984-1985

SYLVAIN VÉZINA
DIRECTION DES AFFAIRES ÉDUCATIVES
SEPTEMBRE 1985

87-01828/

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science, 1985

ISBN: 2-550-12732-3

Dépôt légal: quatrième trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIERES

PAGE

INTRODUCTION 1

1. LES PRINCIPES GENERAUX DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF 2

1.1 Orientations ministérielles 2

1.2 Comité d'appréciation 3

1.3 Répartition des projets analysés et acceptés (1984-1985) 4

2. PROFIL DES PROMOTEURS(TRICES) DES PROJETS 5

2.1 Répartition des projets selon le sexe (1984-1985) 6

2.2 Répartition des projets par programme (1984-1985) 8

2.3 Répartition des projets par région administrative et par collège (1984-1985) 15

2.4 Répartition des participations, des collèges et des départements par rapport au type de perfectionnement (1984-1985) 24

2.4.1 Participations (1984-1985) 24

2.4.2 Collèges (automne 1984 et hiver 1985) 25

2.4.3 Départements (automne 1984 et hiver 1985) 26

2.5 Répartition des projets selon le groupe de participant(e)s (automne 1984 et hiver 1985) 31

2.6 Répartition des projets selon la fonction occupée par le(la) promoteur(trice) (automne 1984 et hiver 1985) 33

PAGE

3. DESCRIPTION DES PROJETS 35

3.1 Répartition des projets selon le type de collectif (1984-1985) 35

3.2 Lieux privilégiés pour la réalisation du perfectionnement (automne 1984 et hiver 1985) 37

3.3 Répartition des projets selon la durée (1984-1985) 40

3.4 Répartition des projets selon le type de perfectionnement (automne 1984 et hiver 1985) 43

3.5 Répartition des projets selon les priorités ministérielles (été 1985) 46

4. DESCRIPTION DES MOTIVATIONS DES PARTICIPANT(E)S 48

4.1 Retombées du perfectionnement dans l'enseignement quotidien et pour les élèves (automne 1984 et hiver 1985) 48

4.2 Retombées du perfectionnement dans l'enseignement quotidien et pour les départements (automne 1984 et hiver 1985) 51

4.3 Retombées du perfectionnement dans l'enseignement quotidien et pour les collèges (automne 1984 et hiver 1985) 53

5. DESCRIPTION DU BUDGET DU PROGRAMME 55

5.1 Répartition du budget selon le type de collectif (automne 1984 et hiver 1985) 55

5.2 Répartition du budget par programme et discipline (hiver et été 1985) 59

5.3 Répartition du budget par région administrative et par collège (hiver et été 1985) 65

CONCLUSION 72

LISTE DES TABLEAUX ET ANNEXES

TABLEAUX

		PAGE
T. 1	Répartition des projets analysés et acceptés (1984-1985) ..	5
T. 2	Répartition des projets selon le sexe (1984-1985)	7
T. 3	Répartition des projets par programme (1984-1985)	9
T. 4	Nombre de professeurs par projet dans chaque discipline ...	13
T. 5	Répartition des projets par région administrative et par collège (1984-1985)	17
T. 6	Nombre de professeurs par projet dans chaque collège	21
T. 7	Répartition des projets ne concernant qu'une seule personne (1984-1985)	26
T. 8	Répartition des participations, des collèges et des départements par rapport au type de perfectionnement - projets analysés (1984-1985)	28
T. 9	Répartition des participations, des collèges et des départements par rapport au type de perfectionnement - projets acceptés (1984-1985)	29
T. 10	Pourcentage des projets acceptés par rapport aux projets analysés selon la catégorie (1984-1985)	30
T. 11	Répartition des projets selon le groupe de participant(e)s (automne 1984 et hiver 1985)	32
T. 12	Répartition des projets selon la fonction occupée par le(la) promoteur(trice) (automne 1984 et hiver 1985)	34
T. 13	Répartition des projets selon le type de collectif (1984-1985)	36
T. 14	Lieux privilégiés pour la réalisation du perfectionnement (automne 1984 et hiver 1985)	39
T. 15	Répartition des projets selon la durée (1984-1985)	42

PAGE

T. 16 Répartition des projets selon le type de perfectionnement (automne 1984 et hiver 1985) 45

T. 17 Répartition des projets selon les priorités ministérielles (été 1985) 47

T. 18 Retombées du perfectionnement dans l'enseignement quotidien et pour les élèves (automne 1984 et hiver 1985) .. 50

T. 19 Retombées du perfectionnement dans l'enseignement quotidien et pour les départements (automne 1984 et hiver 1985) 52

T. 20 Retombées du perfectionnement dans l'enseignement quotidien et pour les collèges (automne 1984 et hiver 1985) 54

T. 21 Répartition du budget selon le type de collectif pour les projets liés à l'informatique (automne 1984 et hiver 1985) 57

T. 22 Répartition du budget selon le type de collectif pour les autres projets (automne 1984 et hiver 1985) 58

T. 23 Répartition du budget par programme et par discipline (hiver 1985 et été 1985) 61

T. 24 Répartition du budget par région administrative et par collège (hiver 1985 et été 1985) 68

T. 25 Bilan 72

ANNEXES

A Comité d'appréciation et évaluation

1. Grille d'analyse des projets du comité d'appréciation (1984-1985)

2. Evaluation des projets

3. Catégories et définitions se rapportant à l'évaluation des projets

B Répartition des collèges qui n'ont pas participé au programme

C Répartition des projets par région administrative

D Enumération des retombées pour les élèves, incluses dans la catégorie "autres"

E Enumération des retombées pour les départements, incluses dans la catégorie "autres"

F Enumération des retombées pour les collèges, incluses dans la catégorie "autres"

G Projets liés à l'informatique pour le programme de perfectionnement collectif des enseignants et des enseignantes du Secteur professionnel des cégeps

H Besoins de perfectionnement collectif pour les enseignants et les enseignantes

RESUME

Au total, 164 projets (74,5 %) ont été retenus lors de l'année 1984-1985. De ces projets, 125 (76,2 %) sont directement reliés à l'informatique comparativement à 39 autres projets (23,7 %) touchant à des domaines autres que l'informatique.

1. PROFIL DES PROMOTEURS(TRICES)

Pour les projets liés à l'informatique, trois (3) personnes sur quatre (4) sont de sexe masculin; pour les projets liés à d'autres domaines, 59 % des responsables sont de sexe féminin.

Deux (2) techniques sont à l'origine de la réalisation de plus de la moitié des projets liés à l'informatique, soit l'électrotechnique (30,4 %) et les techniques de secrétariat (20 %).

Quant aux projets retenus, liés à d'autres domaines, la répartition s'effectue dans divers programmes.

La région administrative de Québec regroupe à elle seule près du tiers (32,8 %) des projets retenus liés à l'informatique; au niveau des collèges, ceux de Limoilou (7,7 %) et de Rivière-du-Loup (7,2 %) ont obtenus l'approbation de la majorité de leurs projets.

Pour les autres projets, les régions administratives de Québec (28,2 %) et de l'Ile de Montréal (28,2 %) ont réalisé le plus de projets. Aucun collège ne se démarque véritablement des autres, les projets retenus variant de 1 à 4 selon le collège.

2. DESCRIPTION DES PROJETS

Les projets intradépartemantaux retiennent l'attention des promoteurs(trices), que ce soit pour les projets liés à l'informatique (59,2 %) ou pour les autres projets (70,5 %).

La durée du perfectionnement est de 1 à 5 jours pour les projets liés à l'informatique (40,1 %) ainsi que pour les autres projets (34,6 %).

Que ce soit pour les projets liés à l'informatique ou les autres projets, près de la moitié des sessions de perfectionnement collectif ont lieu au collège organisateur.

Enfin, mentionnons que 71,8 % des projets acceptés liés à l'informatique font partie des priorités ministérielles, comparativement à 85,7 % pour les autres projets.

3. DESCRIPTION DE LA REPARTITION DU BUDGET

En ce qui a trait aux projets liés à l'informatique, les projets intradépartementaux ont obtenu 40,8 % du budget global, comparativement à 37,5 % des projets intercollégiaux. Pour les autres projets, 77,5 % du budget a été accordé à des projets intradépartementaux.

Réunis, les secteurs d'enseignement des techniques de secrétariat et de l'électrotechnique ont obtenu un peu plus de la moitié du budget accordé aux projets reliés à l'informatique. Quant aux autres projets, les techniques de secrétariat se sont appropriés 29,7 % du budget.

D'autre part, les régions administratives de Québec et de l'Ile de Montréal obtiennent respectivement 27,8 % et 17,3 % du budget accordé aux projets liés à l'informatique; au niveau des collèges, ceux de Rivière-du-Loup (12,5 %), de Limoilou (9,9 %) et de la Gaspésie (9,4 %) récoltent les subventions les plus importantes.

Quant aux autres projets, les régions administratives de Québec (29,2 %), de l'Ile de Montréal (23 %) et du Bas St-Laurent-Gaspésie (22,8 %) obtiennent la presque totalité du budget. A l'intérieur des régions, les collèges de Bois-de-Boulogne (16,5 %), de Lévis-Lauzon (14,9 %) et de la Gaspésie (15,7 %) ont reçu les plus importantes subventions.

INTRODUCTION

Le "Bilan du Programme de perfectionnement collectif 1984-1985" est préparé par la Direction des affaires éducatives à l'intention de tous(toutes) les intervenant(e)s en matière de perfectionnement.

En premier lieu, ce travail expose les modalités d'application du Programme de perfectionnement collectif. Par la suite, quelques caractéristiques du profil des promoteurs(trices) des projets sont étudiées. En troisième lieu, une description des projets est présentée. Les motivations des participant(e)s constituent le quatrième volet du Bilan. Enfin, nous terminerons par la description du budget du Programme.

Les renseignements contenus dans ce document devraient permettre à toutes les personnes impliquées dans le Programme de perfectionnement collectif d'avoir une idée plus concrète concernant les participant(e)s des projets et les caractéristiques globales de ces projets.

Signalons que dans ce Bilan, l'emphase est mise plus particulièrement sur les sessions d'automne 1984 et d'hiver 1985, quoique certains points analysés porteront également sur la session d'été 1985.

Des remerciements tout particuliers sont adressés à la responsable du Programme, madame Diane Jobin.

1. LES PRINCIPES GENERAUX DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF

Dans cette première partie, nous retracerons les principes généraux du Programme de perfectionnement collectif, c'est-à-dire les conditions d'admissibilité et les modalités de fonctionnement.

En vigueur depuis le 1er novembre 1984, le Programme de perfectionnement collectif est offert aux professeurs à temps complet, permanents ou non, ainsi qu'aux administrateurs et au personnel non-enseignant permanent.

1.1 Orientations ministérielles

De façon générale, le perfectionnement collectif subventionne les projets des collèges s'inscrivant dans des orientations ministérielles par le biais d'activités collectives de perfectionnement.

La Direction des affaires éducatives considère favorablement les activités de perfectionnement qui se déroulent dans un collège lorsque leur nature le permet. Cependant, lors de l'analyse pour fins de subvention, sont d'abord privilégiés :

1. les projets reliés aux orientations approuvées par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie;

2. par la suite, et dans l'ordre chronologique, les projets collectifs suivants :

1. le collectif intercollégial qui consiste en la participation d'un groupe d'enseignant(e)s, de plusieurs collèges, à une activité de perfectionnement qu'ils(elles) ont eux-mêmes organisée;

2. le collectif interdépartemental qui consiste en la participation d'un groupe d'enseignant(e)s d'un collège mais de plusieurs départements à une activité de perfectionnement qu'ils(elles) ont eux-mêmes organisée;

3. le collectif intradépartemental qui consiste en la participation d'un groupe d'enseignant(e)s d'un même collège à une activité de perfectionnement qu'ils(elles) ont eux-mêmes organisée.

Pour chaque activité, on doit présenter un calendrier de l'activité où toute personne-ressource est identifiée ainsi que le lieu de perfectionnement.

De courte durée (1 à 3 jours, 5 jours maximum), l'activité peut avoir lieu au collège, dans une entreprise ou dans plusieurs établissements.

1.2 Comité d'appréciation (1)

Le mandat du comité d'appréciation est consultatif auprès de la Direction des affaires éducatives et son rôle est d'analyser

---

1. Voir annexe A "Comité d'appréciation et évaluation"

de faire des recommandations et de proposer au besoin des ajustements au Programme.

Ce comité est formé en tenant compte des compétences particulières et des champs d'intérêt des membres qui sont désignés par la Direction des affaires éducatives.

1.3 Répartition des projets analysés et acceptés (1984-1985)

Globalement, au cours de l'opération 1984-1985, 220 projets sont présentés dans le cadre du Programme de perfectionnement collectif.

Après analyse du comité d'appréciation, 164 (74,5 %) d'entre eux sont retenus, tandis que 56 sont refusés (25,6 %).

Les projets liés à l'informatique représentent 64,5 % (142 projets) des projets analysés, comparativement à 35,5 % pour les projets dits autres (1) (78 projets). De ces projets, 125 (76,2 %) sont acceptés dans le domaine de l'informatique et 39 (23,7 %) projets acceptés lorsqu'ils sont liés à d'autres domaines que l'informatique.

D'autre part, on remarquera que 88 % des projets analysés en informatique seulement ont été retenus; pour les autres projets (non liés à l'informatique), un (1) projet sur deux (2) a été réalisé.

---

1. Projets non liés à l'informatique, mais qui touchent néanmoins l'évolution technologique et pédagogique, etc.

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF 1984-1985

TABLEAU I

REPARTITION DES PROJETS ANALYSES

	Informatique	Autres
Analysés	142	78
Acceptés	125	39
% Projets acceptés / Projets analysés	88 %	50 %

2. PROFIL DES PROMOTEURS(TRICES) DES PROJETS

Cette deuxième partie du travail analyse les caractéristiques propres aux promoteurs(trices) des projets. Nous examinerons tour à tour : la répartition des projets selon le sexe, selon le programme ou la discipline de provenance, selon la région administrative et le collège, la répartition des participations, des collèges et des départements par rapport au type de perfectionnement, selon le groupe de participant(e)s et, enfin, selon la fonction occupée par le(la) promoteur(trice).

2.1 Répartition des projets selon le sexe (1984-1985)

Lors de la période 1984-1985, les projets liés à l'informatique, ont été analysés (76,1 % - 23,9 %) et retenus (76,8 % - 23,2 %) dans une proportion de trois (3) projets pour les hommes contre un seul projet pour les femmes. Toutefois, si on compare les projets analysés dans une catégorie (masculin - féminin) en fonction du nombre de projets acceptés dans cette même catégorie, on s'aperçoit que la distribution des projets retenus est proportionnelle à celle des projets analysés, soit 88,9 % pour les hommes et 85,3 % pour les femmes.

Quant aux autres projets (non liés à l'informatique), on observe une participation plus importante du côté féminin (44 projets analysés dont 23 d'entre eux acceptés) que du côté masculin (34 projets analysés et 16 projets retenus). Cette tendance se confirme lorsqu'on étudie ces projets selon une catégorie donnée : la distribution des projets acceptés étant de 52,3 % pour les femmes et de 47,1 % pour les hommes.

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF 1984-1985

TABLEAU II

REPARTITION DES PROJETS SELON LE SEXE

SEXE	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Autres	Informatique	Autres	Informatique	Courants
Féminin	34 (23,9 %)	44 (56,4 %)	29 (23,2 %)	23 (59,0 %)	85,3	52,3
Masculin	108 (76,1 %)	34 (43,6 %)	96 (76,8 %)	16 (41,0 %)	88,9	47,1
TOTAL	142	78	125	39		

Voyons maintenant la répartition des projets par programme.

2.2 Répartition des projets par programme (1984-1985)

D'après le tableau III, on dénombre deux (2) programmes d'enseignement qui se détachent très nettement des autres en ce qui a trait aux projets liés à l'informatique, soit l'électrotechnique (39 projets soumis (27,5 %) et 38 projets acceptés (30,4 %) et les techniques de secrétariat (26 projets analysés (18,3 %) et 25 projets retenus (20 %)).

En ajoutant à ces programmes ceux de technique de la mécanique (17 projets analysés et 14 projets acceptés) et l'informatique (14 projets soumis et 9 d'entre eux retenus), on se rend compte que ces quatre (4) programmes réunis correspondent à eux seuls à 67,6 % de l'ensemble des projets soumis et à 68,8 % du total des projets acceptés.

Pour ce qui est des autres projets, les demandes provenant des techniques infirmières ont été nombreuses (14 demandes analysées, soit 17,9 %) mais les projets retenus se retrouvent dans divers programmes et en de très petits nombres (1).

---

1. Pour renseignements additionnels, voir le tableau III

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF 1984-1985

TABLEAU III

REPARTITION DES PROJETS PAR PROGRAMME

PROGRAMME	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Courants	Informatique	Courants	Informatique	Courants
107 Tech. de la santé	-	1	-	-		
109 Education physique	1	-	1	-		
111 Tech. d'hygiène dentaire	1	2	1	2		
120 Tech. de diététiques	-	4 (3)	-	2 (3)		
140 Tech. de lab. médical	-	3	-	2		
180 Tech. infirmières	-	6 (8)	-	1 (2)		

TABLEAU III (suite)

PROGRAMME	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Courants	Informatique	Courants	Informatique	Courants
202 Chimie	1	-	1	-		
210 Tech. génie mécan.	-	1	-	1		
210.03 Tech. chimie-bio.	-	4	-	2		
221 Tech. mécanique bât.	1	-	1	-		
222 Tech. amén. territ.	1	-	1	-		
223 Tech. meuble et bois ouvré	1	1 (3)	1	- (3)		
241 Tech. mécanique	2 (15)	2	2 (12)	2		
241.01 Tech. fab. mécan.	-	2	-	1		
243 Electrotechnique	21 (18)	4	21 (17)	2	100	50

TABLEAU III (suite)

PROGRAMME	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Courants	Informatique	Courants	Informatique	Courants
244 Tech. physique	1	-	1	-		
247 Tech. syst. ordinés	-	1	-	-		
280 Avionique	2	-	1	-		
322 Tech. familiales	-	1	-	-		
388 Assistance sociale	-	4	-	2		
393 Tech. documentation	1	1	1	1		
410 Tech. administrat.	7	5	7	4		
412 Tech. secrétariat	14 (12)	8	13 (12)	3	92.9	37.5

TABLEAU III (suite)

PROGRAMME	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Courants	Informatique	Courants	Informatique	Courants
420 Informatique	4 (10)	-	1 (8)	-		
Initiation aux applications pédagogiques de l'ordinateur	1	-	1	-		
	59	50	54	25		

N.B. Les chiffres apparaissant entre parenthèses correspondent au nombre de projets de la session d'été 1985 dans les catégories respectives.

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF 1984-1985

TABLEAU IV

NOMBRE DE PROFESSEURS PAR PROJET DANS CHAQUE DISCIPLINE

DISCIPLINE / PROJET		INFORMATIQUE	AUTRE
101	Biologie	-	116 *
109	Education physique	-	9
110	Tech. dentaires et denturologie	-	-
111	Tech. d'hygiène dentaire	30	25
130	Tech. diététiques	-	63
140	Tech. laboratoire médical	-	39
142	Tech. de radiologie	-	8
180	Tech. infirmières	-	308 **
190	Tech. forestières	14	-
202	Chimie	12	-
210	Chimie-biologie	-	28
221	Tech. du bâtiment et des travaux publics	52 ***	16
222	Tech. d'aménagement du territoire	7	-
233	Tech. du meuble et du bois ouvré	-	28
241	Tech. de la mécanique	143	21
243	Electrotechnique	320	-
244	Tech. de la physique	9	-
271	Tech. minérale	-	-
280	Aérotechnique	17	6
322	Garderie d'enfants	-	41
383	Economie	11	-
387	Sociologie	15	-
388	Assistance sociale	-	12
393	Tech. de documentation	10	10

TABLEAU IV (suite)

DISCIPLINE / PROJET		INFORMATIQUE	AUTRE
410	Tech. administratives	215	-
412	Tech. de secrétariat	391	15
420	Informatique	145	-
511	Arts plastiques	32	-
570	Tech. de design industriel	9	-
601	Français	14	-
	Formation sur mesure pour les professeurs du secteur général	84	-
	Initiation aux applications pédagogiques de l'ordinateur	720	-
	TOTAL	2 350	645

* Projet regroupant les techniques infirmières (180)

** De ce nombre, 116 viennent du projet regroupant la biologie (101)

*** De ce nombre, 15 viennent d'un projet regroupant la communication graphique (581)

N.B. Un professeur peut avoir participé à plus d'un projet.

Analysons maintenant la répartition des projets par région administrative et par collège.

2.3 Répartition des projets par région administrative et par collège (1984-1985)

La région administrative de Québec s'avère être la région la plus choyée en 1984-1985, tant au point de vue des projets analysés (47 projets (33,1 %)) que des projets retenus (41 projets (32,8 %)) en ce qui concerne les projets liés à l'informatique.

Parmi les quelques 27 collèges qui ont soumis une demande, les cégeps de Limoilou et de Rivière-du-Loup se sont particulièrement distingués, en proposant respectivement 14 projets (9,9 %) et 11 projets (7,7 %) desquels 14 projets (11,2 %) et 9 projets (7,2 %) ont été acceptés.

La distribution des projets acceptés est relativement proportionnelle puisqu'elle s'échelonne de 82,4 % à 90,9 $. La région du Sud-Montréal - qui a vu tous ses projets acceptés - et les régions où le nombre de projets présentés est négligeable par rapport au total de la province sont exclues de cette dernière constatation.

Le fait que le collège soit situé dans une zone périphérique ou non n'a pas influencé outre mesure la distribution des projets.

Les milieux urbains ont vu 87,1 % de leurs demandes acceptées contre 90,2 % pour les projets retenus en provenance de collèges en milieu rural.

Pour ce qui est des projets autres que l'informatique, les régions administratives de Québec (20 projets analysés (25,6 %) et 11 projets acceptés (28,2 %)) et de l'Ile de Montréal (17,9 % pour les projets analysés et 28,2 % pour les projets retenus) figurent nettement en tête de liste au niveau de la participation.

Des quelques 25 collèges qui ont soumis une demande (1), aucun d'entre eux ne se démarquent véritablement des autres, les projets analysés variant de 1 à 6 projets d'un cégep à l'autre et de 1 à 4 projets reçus.

Par ailleurs, la distribution des projets acceptés joue en faveur des régions administratives de Québec et de l'Ile de Montréal. En réunissant ces deux (2) régions, on obtient 64,7 % des projets retenus contre 38,6 % pour toutes les autres régions rassemblées.

Enfin, les milieux urbains et ses centres périphériques possèdent un très net avantage sur les milieux ruraux (2) quant à la distribution des projets retenus et ce, dans une proportion de 56,7 % contre 27,8 %.

---

1. Voir annexe B
2. Voir annexe C

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF 1984-1985

TABLEAU V

REPARTITION DES PROJETS PAR REGION ADMINISTRATIVE ET PAR COLLEGE

REGION ET COLLEGE	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Courants	Informatique	Courants	Informatique	Courants
Bas St-Laurent	18	10	16	4	88,9	40
Gaspésie	9	5	8	2		
Matane	1	4	1	2		
Rimouski	8	1	7	*		
Saguenay-Lac St-Jean	11	6	10	2	90,9	33,3
Alma	0	1	0	*		
Chicoutimi	2	3	1	1		
Jonquière	8	1	8	*		
St-Félicien	1	1	1	1		
Québec	47	20	41	11	87,2	55
François-Xavier-Garneau	1	3	1	2		
La Pocatière	3	0	1	0		
Lévis-Lauzon	7	5	7	2		
Limoilou	14	4	14	3		
Rég. de l'Amiante	5	2	4	*		
Rivière-du-Loup	11	0	9	0		
Sainte-Foy	6	6	6	4		

TABLEAU V (suite)

REGION ET COLLEGE	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Courants	Informatique	Courants	Informatique	Courants
Trois-Rivières	10	11	9	4	90	36,4
Drummondville	1	4	*	*		
Shawinigan	0	1	0	*		
Trois-Rivières	7	1	7	1		
Victoriaville	2	5	2	3		
Cantons de l'Est	6	0	6	0	100	0
Champlain	2	0	2	0		
Granby	0	0	0	0		
Sherbrooke	4	0	4	0		
Nord-Ouest	4	1	3	1	75	100
Abitibi-Témiscamingue	4	1	3	1		
Outaouais	2	0	2	0	100	-
Outaouais	2	*	2	*		
Côte-Nord	6	1	6	*	100	0
Hauterive	0	0	0	0		
Sept-Iles	6	1	6	*		

TABLEAU V (suite)

REGION ET COLLEGE	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Courants	Informatique	Courants	Informatique	Courants
Ile de Montréal	17	14	14	11	82,4	78,6
Ahuntsic	1	5	1	3		
André-Laurendeau	0	0	0	0		
Bois-de-Boulogne	1	2	*	2		
Dawson	1	3	1	2		
John Abbott	7	1	5	1		
Maisonneuve	0	0	0	0		
Rosemont	0	0	*	*		
St-Laurent	3	1	3	1		
Vanier	5	1	4	1		
Vieux-Montréal	0	1	0	1		
Nord-Montréal	5	6	2	3	40	50
Joliette	4	0	2	0		
Lionel-Groulx	0	0	0	0		
Montmorency	1	2	*	2		
St-Jérôme	0	4	0	1		

TABLEAU V (suite)

REGION ET COLLEGE	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEROGIE	
	Informatique	Courants	Informatique	Courants	Informatique	Courants
Sud-Montréal	16	9	16	5	100	55,6
Edouard-Montpetit	2	3	2	2		
St-Jean-sur-Richelieu	3	2	3	*		
St-Hyacinthe	2	1	2	1		
Sorel-Tracy	4	1	4	*		
Valleyfield	5	2	5	2		
TOTAL	142	78	125	39		

* Aucun projet n'a été accepté parmi ceux qui ont été présentés.

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF 1984-1985

TABLEAU VI

NOMBRE DE PROFESSEURS PAR PROJET DANS CHAQUE COLLÈGE

COLLÈGE ET RÉGION ADMINISTRATIVE / PROJET	INFORMATIQUE	AUTRE
Bas St-Laurent - Gaspésie	106	79
Gaspésie	28	37
Matane	-	42
Rimouski	78	-
Saguenay - Lac St-Jean	88	17
Alma	-	-
Chicoutimi	9	9
Jonquière	68	-
St-Félicien	11	8
Québec	415	68
François-Xavier-Garneau	3	14
La Pocatière	9	-
Lévis-Lauzon	43	30
Limoilou	216	-
Région de l'Amiante	18	-
Rivière-du-Loup	52	
Ste-Foy	74	24

TABLEAU VI (suite)

COLLÈGE ET REGION ADMINISTRATIVE / PROJET	INFORMATIQUE	AUTRE
Ile de Montréal	1 033	265
Ahuntsic	16	28
André-Laurendeau	-	-
Bois-de-Boulogne	-	166
Dawson	63	27
John Abbott	750	34
Maisonneuve	-	-
Rosemont	-	-
St-Laurent	94	-
Vanier	95	10
Vieux-Montréal	15	-
Nord-Montréal	16	71
Joliette	16	-
Lionel-Groulx	-	-
Montmorency	-	40
St-Jérôme	-	31
Sud-Montréal	302	6
Édouard-Montpetit	137	6
St-Jean-sur-Richelieu	37	-
St-Hyacinthe	33	-
Sorel-Tracy	30	-
Valleyfield	65	-
Trois-Rivières	169	28
Drummondville	-	-
Shawinigan	-	-
Trois-Rivières	155	-
Victoriaville	14	28

TABLEAU VI (suite)

COLLÈGE ET RÉGION ADMINISTRATIVE / PROJET	INFORMATIQUE	AUTRE
Cantons de l'Est	62	15
Champlain	8	15
Granby	-	-
Sherbrooke	54	-
Nord-Ouest	21	10
Abitibi-Témiscamingue	21	10
CÔTE-NORD	33	-
Hauterive	-	-
Sept-Iles	33	-
Outaouais	12	-
Outaouais	12	-
TOTAL	2 257	559

N.B. Un professeur peut avoir participé à plus d'un projet.

Examinons maintenant la répartition des participations, des collèges et des départements par rapport au type de perfectionnement choisi.

2.4 Répartition des participations, des collèges et des départements par rapport au type de perfectionnement (1984-1985)

2.4.1 Partitipations (1984-1985)

Les projets analysés liés à l'informatique d'ordre interdépartemental sont ceux qui regroupent le plus grand nombre de participant(e)s, soit 44,8 % du total. La même tendance est notée quant aux projets retenus, 44,7 % des participations étant regroupées dans les projets d'ordre interdépartemental.

Précisons que parmi les participant(e)s ayant présentés un projet relié à l'informatique d'ordre interdépartemental, il y a un groupe constitué de 720 enseignant(e)s du collège John Abbott.

En tenant compte du fait que les projets d'ordre intercollégial sont favorisés (à condition qu'ils s'inscrivent parmi les orientations ministérielles tout d'abord) par rapport aux autres types de projets, nous voyons que la distribution des participations dans les projets acceptés se situent à 98,5 %, soit quelque 7,1 % de plus que les participations d'ordre interdépartemental.

Le portrait est tout autre en ce qui a trait aux projets non liés à l'informatique. Les demandes d'ordre intercollégial recueillent la majorité des participations, que ce soit au niveau des projets analysés avec 459 participations (53,2 %) ou au niveau des projets acceptés avec 404 participations (61,2 %).

Si on jette un coup d'oeil sur la distribution des participations, on remarque que les participations d'ordre interdépartemental ont été acceptées dans une proportion de 96 %. Les participations d'ordre intercollégial sont retenues pour l'accomplissement de leur projet dans 88 % des cas.

Enfin, la distribution des participations s'effectue comme suit si on ne tient compte que du total des projets, quel que soit l'ordre choisi : pour les projets liés à l'informatique (92,6 %) et pour les autres projets (76,5 %).

2.4.2 Collèges (automne 1984 et hiver 1985)

Tous les collèges, au nombre de 31, qui ont présenté un ou plusieurs projets liés à l'informatique, dans le cadre du Programme de perfectionnement collectif, ont pu réaliser au moins un de leur(s) projet(s).

Pour ce qui est des autres projets, les remarques sont identiques à celles des projets liés à l'informatique, sauf que le nombre de projets présentés provient de neuf (9) collèges.

2.4.3 Départements (automne 1984 et hiver 1985)

Vingt (20) départements différents (62,3 %) ont présenté un projet d'ordre intercollégial lié à l'informatique et 18 (60 %) d'entre eux ont été reçus. Les départements qui ont fait parvenir une demande d'ordre interdépartemental sont au nombre de 12 (37,5 %) et tous ont participé au Programme.

Quant aux autres projets, quatre (4) départements (28,6 %) ont présenté un projet de type intercollégial tout en voyant leur projet accepté. Pour les projets d'ordre interdépartemental, dix (10) collèges (71,4 %) ont présenté une demande et neuf (9) d'entre eux (69,2 %) ont vu celle-ci acceptée.

Pour terminer l'analyse de la répartition des participations, des collèges et des départements, mentionnons que :

- parmi les projets présentés, on note 45 projets qui ne concernent qu'une seule personne (1)

TABLEAU VII REPARTITION DES PROJETS NE CONCERNANT QU'UNE SEULE PERSONNE (1984-1985)

	Informatique	Autres
Analysés	19	26
Acceptés	16	8
Refusés	3	18

1. Lors de la période 1984-1985, le Programme de subventions pour études à temps partiel était en vigueur et était destiné dans la majorité des cas à des professeurs qui suivaient des cours à l'université.

- les participant(e)s peuvent se retrouver à l'intérieur d'un ou de plusieurs projets durant l'année 1984-1985.

N.B. 1. Il faut noter que parmi les participant(e)s ayant présenté un projet relié à l'informatique d'ordre interdépartemental, il y a un groupe constitué de 720 enseignant(e)s du collège John Abbott.

2. Parmi les projets présentés, on note 45 projets qui ne concernent qu'une seule personne

45 projets analysés
24 projets acceptés (16 informatique : 8 autres)
21 projets refusés (3 informatique : 18 autres)

3. Les participant(e)s peuvent se retrouver à l'intérieur d'un ou de plusieurs projets durant l'année.

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF 1984-1985

TABLEAU VIII

REPARTITION DES PARTICIPATIONS, DES COLLEGES ET DES DEPARTEMENTS PAR RAPPORT AU TYPE DE PERFECTIONNEMENT

PROJETS ANALYSES

NATURE DES PROJETS \ TYPE DE PROJETS	PROJETS EN INFORMATIQUE				PROJETS COURANTS			
	Intercol	Interd	Intrad	Total	Intercol	Interd	Intrad	Total
Participations	676 (26,9 %)	1 128 (44,8 %)	713 (28,3 %)	2 517 (100 %)	459 (53,2 %)	126 (14,6 %)	278 (32,2 %)	863 (100 %)
Collèges	31			31	9			9
Départements	20 (62,5 %)	12 (37,5 %)		32 (100 %)	4 (28,6 %)	10 (71,4 %)		14 (100 %)

N.B. Les participant(e)s peuvent se retrouver à l'intérieur d'un ou de plusieurs projets durant l'année.

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF 1984-1985

TABLEAU IX

REPARTITION DES PARTICIPATIONS, DES COLLEGES ET DES DEPARTEMENTS PAR RAPPORT AU TYPE DE PERFECTIONNEMENT

PROJETS ACCEPTES

NATURE DES PROJETS \ TYPE DE PROJETS	PROJETS EN INFORMATIQUE				PROJETS COURANTS			
	Intercol	Interd	Intrad	Total	Intercol	Interd	Intrad	Total
Participations	666 (28,6 %)	1 043 (44,7 %)	622 (26,7 %)	2 331 (100 %)	404 (61,2 %)	121 (18,3 %)	135 (20,1 %)	660 (100 %)
Collèges	31			31	9			9
Départements	18 (60,0 %)	12 (40,0 %)		30 (100 %)	4 (30,8 %)	9 (69,2 %)		13 (100 %)

N.B. Les participant(e)s peuvent se retrouver à l'intérieur d'un ou de plusieurs projets durant l'année.

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF 1984-1985

TABLEAU X

% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE

NATURE DES PROJETS \ TYPE DE PROJETS	PROJETS EN INFORMATIQUE				PROJETS COURANTS			
	Intercol	Interd	Intrad	Total	Intercol	Interd	Intrad	Total
Participations	98,5	92,4	87,2	92,6	88	96	48,6	76,5
Collèges	100			100	100			100
Départements	90	100		93,8	100	90		92,9

Analysons maintenant la répartition des projets selon le groupe de participant(e)s.

2.5 Répartition des projets selon le groupe de participant(e)s (automne 1984 et hiver 1985)

Deux (2) groupes de participant(e)s sont nettement plus favorisés par les promoteurs(trices) des projets analysés liés à l'informatique.

Le plus important concerne les regroupements de cinq (5) participant(e)s et moins (très petit groupe), qui ont présenté 18 projets (30,5 %) dont 16 d'entre eux ont été retenus (29,6 %). L'autre groupe contient 15 participant(e)s et plus - à l'opposé du groupe précédent - et a soumis 16 demandes (27,1 %), toutes acceptées.

Les promoteurs(trices) ayant présenté des projets non liés à l'informatique préfèrent, dans une très grande proportion, le déroulement du perfectionnement dans de très petits groupes (cinq participant(e)s et moins). Ils(elles) ont présenté 44 projets (88 %) qui ont été retenus dans 92 % des cas.

Quant à la distribution des projets acceptés, elle est proportionnelle en ce qui a trait aux projets non liés à l'informatique et à l'avantage des grands groupes (15 participant(e)s et plus) pour les projets liés à l'informatique (taux d'acceptation de 100 % contre 88,9 % pour les projets concernant de très petits groupes).

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF A.84 ET H.85

TABLEAU XI

REPARTITION DES PROJETS SELON LE GROUPE DE PARTICIPANT(E)S

GROUPE DE PARTICIPANT(E)S	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Courants	Informatique	Courants	Informatique	Courants
Grand groupe (15 et +)	16 (27,1 %)	-	16 (29,6 %)	-	100	-
Moyen groupe (10 à 14)	7 (11,9 %)	2 (4,0 %)	7 (13,0 %)	1 (4,0 %)	100	50
Petit groupe (6 à 9)	8 (13,5 %)	1 (2,0 %)	8 (14,8 %)	1 (4,0 %)	100	100
Très petit groupe (5 et -)	18 (30,5 %)	44 (88,0 %)	16 (29,6 %)	23 (92,0 %)	88,9	53,3
Non précisé	10 (17,0 %)	3 (6,0 %)	7 (13,0 %)	-	70	
TOTAL	59	50	54	25		

Regardons maintenant la répartition des projets selon la fonction occupée par le(la) promoteur(trice).

2.6 Répartition des projets selon la fonction occupée par le(la) promoteur(trice) (automne 1984 et hiver 1985)

Règle générale, que ce soit pour les projets liés à l'informatique ou les autres projets, le(la) promoteur(trice) s'avère être un professeur dans la majorité des cas.

En effet, les professeurs ont agi comme promoteurs dans 35 des projets soumis liés à l'informatique (59,3 %) et 33 de leurs projets ont été reçus (61,1 %). Un autre groupe de promoteurs est constitué de coordonnateurs : ils ont présenté 16 projets (27,1 %), tous acceptés (29,6 %).

La presque totalité des autres projets analysés ont été présentés par des promoteurs occupant le poste d'enseignant(e) dans leur collège respectif, soit 48 projets (96 %). Tous les projets acceptés ont été soumis par des enseignant(e)s.

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF A.84 ET H.85

TABLEAU XII

REPARTITION DES PROJETS SELON LA FONCTION OCCUPEE PAR LE(LA) PROMOTEUR(TRICE)

FONCTION	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Courants	Informatique	Courants	Informatique	Courants
Professeur	35 (59,3 %)	48 (96,0 %)	33 (61,1 %)	25 (100 %)	94,3	52,1
Coordonnateur	16 (27,1 %)	-	16 (29,6 %)	-	100	-
Adjoint au D.S.P.	1 (1,7 %)	-	1 (1,8 %)	-	100	-
Conseiller pédagogique	1 (1,7 %)	-	1 (1,8 %)	-	100	-
Non précisé	5 (8,2 %)	2 (4,0 %)	3 (5,7 %)	-	60	0
TOTAL	59	50	54	25		

Nous avons tâché, dans cette partie du Bilan, de tracer le profil des promoteurs(trices) des projets présentés dans le cadre du Programme de perfectionnement collectif. Nous nous attarderons maintenant sur la description des projets.

3. DESCRIPTION DES PROJETS

Cette partie du Bilan se consacre à l'étude systématique des projets, qu'ils soient liés à l'informatique ou aux autres projets.

Nous aborderons successivement les points suivants : la répartition des projets selon le type de collectif, les lieux privilégiés pour la réalisation du perfectionnement, la répartition des projets selon la durée, la répartition selon le type de perfectionnement et la répartition des projets selon les priorités ministérielles.

3.1 Répartition des projets selon le type de collectif (1984-1985)

Si on regarde de plus près la distribution des projets acceptés liés à l'informatique, on s'aperçoit que le taux d'acceptation s'accentue en fonction de l'importance accordée au type de collectif lors de l'analyse des demandes.

Les projets d'ordre intercollégial ont tous été acceptés (100 %); les projets d'ordre interdépartemental (87 %) et intradépartemental (82,1 %) suivent respectivement.

Pour les projets non liés à l'informatique, ceux qui sont d'ordre interdépartemental ont un taux d'acceptation nettement plus élevé (88,9 %), comparativement aux projets intercollégiaux (50 %) et intradépartementaux (36,4 %).

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF 1984-1985

TABLEAU XIII

REPARTITION DES PROJETS SELON LE TYPE DE COLLECTIF

STATUT DES PROJETS	INFORMATIQUE			AUTRES		
	Intercol	Interd	Intrad	Interc	Interd	Intrad
Acceptés	33	20	69	9	8	20
Analysés	33	23	84	18	9	55
Refusés	0	3	15	9	1	35
% Projets acceptés / Projets analysés Selon la catégorie	100	87	82,1	50	88,9	36,4

1. 1 projet en informatique qui est à la fois intercollégial et interdépartemental

2. 4 projets non-précisés à la session d'été 1985.

Passons maintenant à l'analyse des lieux privilégiés pour la réalisation du perfectionnement.

3.2 Lieux privilégiés pour la réalisation du perfectionnement (automne 1984 et hiver 1985)

Le collège organisateur - d'où émane la présentation du projet - semble être l'endroit le plus approprié pour ce qui est des projets liés à l'informatique. En tout, 27 demandes (45,8 %) ont été complétées dans un collège organisateur et 26 d'entre elles ont été retenues (48,1 %).

Les autres milieux privilégiés pour l'accomplissement du perfectionnement sont l'université (14 projets analysés (23,7 %) dont 13 acceptés (24,1 %)) et un collège non organisateur (12 projets analysés (20,3 %) dont 11 acceptés (20,4 %)).

Quant aux autres projets, au niveau des projets analysés, la répartition se fait équitablement entre le collège organisateur et l'université, qui ont présenté chacun 19 projets (38 %). Toutefois, le collège organisateur a vu 12 de ses demandes retenues (48 %) contre 9 (36 %) pour les projets qui se déroulent en milieu universitaire.

On note par ailleurs une distribution proportionnelle pour les trois (3) lieux favorisés lors de la réalisation des projets liés à l'informatique : 96,3 % pour le collège organisateur, 92,9 % pour l'université et 91,6 % pour le collège non organisateur.

Pour les autres projets, comme nous l'avons mentionné ci-haut, le collège organisateur a reçu un taux d'acceptation de 63,2 % comparativement à 47,4 % pour les projets réalisés en milieu universitaire.

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF A.84 ET H.85

TABLEAU XIV

LIEUX PRIVILEGIES POUR LA REALISATION DU PERFECTIONNEMENT

LIEU	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Courant	Informatique	Courant	Informatique	Courant
Collège organisateur	27 (45,8 %)	19 (38,0 %)	26 (48,1 %)	12 (48,0 %)	96,3	63,2
Université	14 (23,7 %)	19 (38,0 %)	13 (24,1 %)	9 (36,0 %)	92,9	47,4
Collège non organisateur	12 (20,3 %)	3 (6,0 %)	11 (20,4 %)	1 (4,0 %)	91,6	33,3
Entreprise	2 (3,4 %)	6 (12,0 %)	1 (1,8 %)	2 (8,0 %)	50	33,3
Non précisé	1 (6,8 %)	3 (6,0 %)	3 (5,6 %)	1 (4,0 %)	75	33,3
TOTAL	59	50	54	25		

Examinons maintenant la répartition des projets selon la durée.

3.3 Répartition des projets selon la durée (1984-1985)

Deux (2) intervalles de temps se démarquent des autres pour la réalisation des projets liés à l'informatique.

D'une part, un intervalle s'étendant de un à 5 jours a été prévu dans 40,1 % des projets analysés (57 projets), de ce nombre, 47 projets (37,6 %) ont été admis au Programme.

D'autre part, les promoteurs(trices) de 45 projets soumis (31,7 %) ont préféré voir le projet s'échelonner sur une période de six à 10 jours; de ces 45 projets, 43 d'entre eux (33,6 %) ont été retenus.

Pour les autres projets, on relève également deux (2) intervalles de temps choisis par les promoteurs(trices).

En premier lieu, l'intervalle s'étendant de un à 5 jours a été mentionné dans 34,3 % des projets analysés (27 projets); de ce nombre, 11 projets (28,2 %) ont été réalisés.

Par ailleurs, les promoteurs(trices) de 21 projets soumis (26,9 %) ont préféré voir leur projet se concrétiser sur une période de 21 jours ou plus; de ces 21 projets, 15 d'entre eux (38,5 %) ont été retenus.

Enfin, la distribution des projets acceptés liés à l'informatique joue en faveur des projets d'une durée de six à 10 jours (93,3 %), comparativement à 82,4 % pour les projets s'étendant sur une période de un à cinq jours.

Quant aux projets non liés à l'informatique, les projets de longue durée (21 jours et plus) possèdent un taux d'acceptation de 71,4 %, nettement plus élevé si on le compare au taux d'acceptation le plus près de cette période, soit les projets d'une durée de six à dix jours (50 %).

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF 1984-1985

TABLEAU XV

REPARTITION DES PROJETS SELON LA DUREE

DUREE (jours)	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Autres	Informatique	Autres	Informatique	Autres
1 à 5	57 (40,1 %)	27 (34,6 %)	47 (37,6 %)	11 (28,2 %)	82,4	40,7
6 à 10	45 (31,7 %)	8 (10,3 %)	42 (33,6 %)	4 (10,3 %)	93,3	50
11 à 15	7 (4,9 %)	3 (3,8 %)	3 (2,4 %)	0	42,9	0
16 à 20	6 (4,2 %)	3 (3,8 %)	6 (4,8 %)	1 (2,6 %)	100	33,3
21 et plus	8 (5,6 %)	21 (26,9 %)	8 (6,4 %)	15 (38,5 %)	100	71,4
Non précisée	19 (13,4 %)	18 (23,1 %)	19 (15,2 %)	8 (20,5 %)	100	44,4
TOTAL	142	78	125	39		

Voyons maintenant la répartition des projets selon le type de perfectionnement.

3.4 Répartition des projets selon le type de perfectionnement (automne 1984 et hiver 1985)

D'après le tableau XIV (1), la formation recherchée par les participant(e)s porte sur deux (2) points précis : perfectionnement (2) et spécialité (3).

Les promoteurs(trices) des projets analysés liés à l'informatique considèrent que les enseignant(e)s suivent le programme pour se perfectionner (64,4 %) ou pour améliorer un point déterminé dans leur spécialité d'enseignement (47,5 %).

Parmi les quelques 38 projets soumis en perfectionnement ou les quelques 28 projets présentés dans la spécialité, tous ont été acceptés, soit respectivement 70,4 % et 51,9 % du total.

Les autres projets analysés recherchent le même type de perfectionnement.

---

1. Les participant(e)s peuvent rechercher une ou plusieurs formations à l'intérieur d'un même projet de perfectionnement collectif.

2. Le perfectionnement se définit comme étant une mise à jour des connaissances directement reliées au programme ou à la discipline d'enseignement du(de la) participant(e).

3. La spécialité se définit comme étant du perfectionnement, sauf qu'il porte sur un point spécifique du programme ou de la discipline d'enseignement du(de la) participant(e).

En effet, 17 projets proposés (34 %) favorisent le perfectionnement de leurs enseignant(e)s et 15 autres (30 %) l'amélioration d'un point précis dans la spécialité. Sept projets (28 %) ont été retenus dans chaque type de perfectionnement.

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF A.84 ET H.85

TABLEAU XVI

REPARTITION DES PROJETS SELON LE TYPE DE PERFECTIONNEMENT

FORMATION	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Autres	Informatique	Autres	Informatique	Autres
Perfectionnement	38/59 (64,4 %)	17/50 (34,0 %)	38/54 (70,4 %)	7/25 (28,0 %)	100	41,2
Spécialité	28/59 (47,5 %)	15/50 (30,0 %)	28/54 (51,9 %)	7/25 (28,0 %)	100	46,7
Pédagogie	9/59 (15,3 %)	4/50 (8,0 %)	9/54 (16,7 %)	1/25 (4,0 %)	100	25
Formation initiale	7/59 (11,9 %)	2/50 (4,0 %)	7/54 (13,0 %)	*	100	0
Réorientation	1/59 (1,7 %)	2/50 (4,0 %)	1/54 (1,9 %)	1/25 (4,0 %)	100	50
Non précisée	11/59 (18,6 %)	9/50 (18,0 %)	7/54 (13,0 %)	2/25 (8,0 %)	63,6	22,2

En dernier lieu, nous analyserons la répartition des projets selon les priorités ministérielles.

3.5 Répartition des projets selon les priorités ministérielles (été 1985)

Que ce soit en regard des projets liés à l'informatique ou pour les autres projets, près de trois projets sur quatre font partie des priorités ministérielles (1).

En effet, les demandes pour fins de subvention pour des projets liés à l'informatique, au nombre de 59 (71,1 %), s'insèrent dans le cadre des priorités ministérielles : 51 (71,8 %) de ces 59 projets ont été retenus.

Même constatation pour les autres projets, soit 20 projets soumis (71,4 %) et 12 projets acceptés (85,7 %) remplissant les conditions d'affinité avec les priorités ministérielles.

Par ailleurs, on remarque que la distribution des projets liés à l'informatique est proportionnelle, 86,4 % de ces projets étant reliés aux orientations ministérielles contre 83,3 % pour les projets se dégageant de ces orientations.

Enfin, les autres projets, ceux qui sont reliés aux orientations ministérielles, sont nettement plus favorisés (60 %).

---

1. Voir p. 1.1

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF - ETE 1985

TABLEAU XVII

REPARTITION DES PROJETS SELON LES PRIORITES MINISTERIELLES

PRIORITES	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Autres	Informatique	Autres	Informatique	Autres
OUI	59 (71,1 %)	20 (71,4 %)	51 (71,8 %)	12 (95,7 %)	86,4	60
NON	24 (28,9 %)	8 (28,6 %)	20 (28,2 %)	2 (14,3 %)	83,3	25
TOTAL	83	28	71	14		

N.B. Données non-disponibles pour automne 1984 et hiver 1985.

Voilà qui complète la description des projets du Programme de perfectionnement collectif. La troisième partie de ce Bilan décrit la motivation des participant(e)s des projets.

4. DESCRIPTION DES MOTIVATIONS DES PARTICIPANT(E)S

Dans cette partie, nous exposerons les retombées du perfectionnement dans l'enseignement quotidien et, plus précisément, pour les élèves, les départements et les collèges.

4.1 Retombées du perfectionnement dans l'enseignement quotidien et pour les élèves (automne 1984 et hiver 1985) (1)

Les participant(e)s au Programme qui ont soumis un projet lié à l'informatique prévoient obtenir une meilleure formation reliée au nouveau programme pour leurs élèves, Programme qui s'implantera éventuellement dans leur collège respectif, dans une proportion de 61 %, soit 36 projets. Tous les participant(e)s qui ont émis cette hypothèse ont vu leur projet être accepté (66,7 %).

Par ailleurs, les participant(e)s ayant présenté un projet non lié à l'informatique croient que leurs élèves bénéficieront d'une meilleure formation dans la programme actuel, soit 22 projets (44 %). Les projets des participant(e)s qui jugent que leurs futurs élèves auront une meilleure formation dans le cadre du nouveau programme sont au nombre de 18 (36 %).

---

1. Les participant(e)s peuvent se retrouver dans une ou plusieurs catégories.

Sur le total des projets acceptés, 13 d'entre eux (52 %) prévoient les retombées d'une meilleure formation pour leurs élèves dans le programme actuel, contre 12 (48 %) croyant en des retombées dans le nouveau programme.

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF - A.84 ET H.85

TABLEAU XVIII

RETOMBEES DU PERFECTIONNEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT QUOTIDIEN ET POUR LES ELEVES

TYPE DE RETOMBEES	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Autres	Informatique	Autres	Informatique	Autres
Meilleure formation reliée au programme actuel	22/59 (37,3 %)	22/50 (44,0 %)	18/54 (33,3 %)	13/25 (52,0 %)	81,8	59,1
Meilleure formation reliée au nouveau programme	36/59 (61,0 %)	18/50 (36,0 %)	36/54 (66,7 %)	12/25 (48,0 %)	100	66,7
Autres (1)	6/59 (10,2 %)	5/50 (10,0 %)	6/54 (11,1 %)	3/25 (12,0 %)	100	60

1. Voir annexe D

Regardons maintenant de plus près les retombées du perfectionnement dans l'enseignement quotidien et pour les départements.

4.2 Retombées du perfectionnement dans l'enseignement quotidien et pour les départements (automne 1984 et hiver 1985)

Les participant(e)s des projets liés à l'informatique considèrent, d'après le tableau XVII, que la réalisation de leur projet soumis (24 projets - 40,7 %) leur permettraient d'acquérir une meilleure formation pédagogique afin d'enseigner dans le nouveau programme qui sera offert au collège. Tous les projets mentionnant ce type de retombées ont été retenus (44,4 %).

De plus, d'autres types de retombées (1) sont susceptibles d'être perçus selon les propos de 21 participant(e)s (35,6 %); parmi eux, 19 ont bénéficié du Programme (35,2 %).

Quant aux participant(e)s des autres projets, ils(elles) prévoient tous les types de retombées mentionnés dans le tableau XIII, que ce soit pour les projets analysés ou acceptés.

- Meilleure formation pédagogique pour enseigner dans le nouveau programme (17 projets analysés (34 %) et 14 d'entre eux acceptés (64 %)) ou dans le programme actuel (14 projets soumis (28 %) et d'entre eux retenus (48 %)).

- Autres types de retombées (15 demandes (30 %) et 13 d'entre eux acceptés (52 %)).

---

1. Pour plus de précisions concernant la catégorie "autres", voir Annexe E : Enumération des retombées pour les départements incluses dans la catégorie "autres".

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF - A.84 ET H.85

TABLEAU XIX

RETOMBEES DU PERFECTIONNEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT QUOTIDIEN ET POUR LES DEPARTEMENTS

TYPE DE RETOMBEES	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Autres	Informatique	Autres	Informatique	Autres
Meilleure formation pédagogique pour enseigner dans le nouveau programme	24/59 (40,7 %)	17/50 (34,0 %)	24/54 (44,4 %)	14/25 (64,0 %)	100	82,3
Meilleure formation pédagogique pour enseigner dans l'ancien programme	9/59 (15,3 %)	14/50 (28,0 %)	8/54 (14,8 %)	12/25 (48,0 %)	88,9	85,7
Autres (1)	21/59 (35,6 %)	15/50 (30,0 %)	19/54 (35,2 %)	13/25 (52,0 %)	90,5	86,7

1. Voir Annexe E

Jetons un coup d'oeil maintenant sur les retombées du perfectionnement dans l'enseignement quotidien et pour les collèges.

4.3 Retombées du perfectionnement dans l'enseignement quotidien et pour les collèges (automne 1984 et hiver 1985)

Si l'on se rapporte au tableau XVIII, on voit que les participant(e)s des projets liés à l'informatique affirment que, d'une part, les collèges bénéficieront directement de l'amélioration de la pédagogie dans les départements concernés (20 projets soumis (33,9 %) et 18 d'entre eux retenus (33,3 %)) et, d'autre part, que d'autres types de retombées (1) pourraient leur être avantageuses.

Différents types de retombées sont susceptibles d'être perçus dans les collèges, tant au point de vue des 14 projets analysés (28 %) que des 10 projets acceptés (40 %) lorsqu'ils ne sont pas liés à l'informatique.

---

1. Pour plus de précisions concernant la catégorie "autres", voir Annexe F : Enumération des retombées pour les collèges incluses dans la catégorie "autres".

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF - A.84 ET H.85

TABLEAU XX

RETOMBEES DU PERFECTIONNEMENT DANS
L'ENSEIGNEMENT QUOTIDIEN ET POUR LES COLLEGES

TYPE DE RETOMBEES	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Autres	Informatique	Autres	Informatique	Autres
Amélioration de la pédagogie au département	20/59 (33,9 %)	6/50 (12,0 %)	18/54 (33,3 %)	5/25 (20,0 %)	90	83,3
Utilisation optimale de l'équipement acquis ou à acquérir	4/59 (6,8 %)	3/50 (6,0 %)	4/54 (7,4 %)	2/25 (8,0 %)	100	66,7
Amélioration des services offerts aux étudiant(e)s	7/59 (11,9 %)	6/50 (12,0 %)	7/54 (13,0 %)	5/25 (20,0 %)	100	83,3
Autres (1)	14/59 (23,7 %)	14/50 (28,0 %)	14/54 (25,9 %)	10/25 (40,0 %)	100	71,4

1. Voir Annexe F

Suite à ce survol très rapide des motivations des participant(e)s, nous allons passer à la dernière partie du Bilan concernant la description du mode de gestion du Programme.

5. DESCRIPTION DU BUDGET DU PROGRAMME

Cette dernière partie du Bilan offrira au lecteur une idée plus juste de la répartition du budget selon : le type de collectif, le programme ou la discipline de provenance des projets et la région administrative, ainsi que le collège.

5.1 Répartition du budget selon le type de collectif (automne 1984 et hiver 1985)

Les projets soumis liés à l'informatique d'ordre intradépartemental ont demandé la plus grosse part du budget (104 150,86 $ (43,5 %)), suivi de près par les projets d'ordre intercollégial (85 922,34 $ (35,7 %)).

Pour ce qui est des projets acceptés, l'intradépartemental vient en tête de liste pour le montant accordé (86 712,80 $ (40,8 %)), précédant de peu les projets intercollégiaux (79 478,93 $ (37,3 %)).

Une grande partie du budget demandé pour les autres projets vient du secteur intradépartemental (199 677,63 $ (91,5 %)). C'est également ce secteur qui obtient le plus d'argent pour la réalisation des projets retenus (59 178,46 $ (77,5 %)).

La distribution des montants accordés dans les différents types de collectif est sensiblement proportionnelle pour les projets liés à l'informatique, soit l'intercollégial (92,5 %), l'interdépartemental (92,5 %) et l'intradépartemental (83,3 %), ce dernier type étant légèrement désavantagé.

Cependant, pour les autres projets, on remarque que l'intradépartemental - avec près de 78 % du budget accordé - ne possède qu'un taux de distribution de l'ordre de 29,6 %. Les autres types de collectif (intercollégial et interdépartemental) obtiennent chacun 92,5 %.

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF - A.84 ET H.85

TABLEAU XXI

REPARTITION DU BUDGET SELON LE TYPE DE COLLECTIF
POUR LES PROJETS LIES A L'INFORMATIQUE

	BUDGET DEMANDE				BUDGET AUTORISE			
	TOTAL	Intercol	Interdép	Intradép	TOTAL	Intercol	Interdép	Intradép
Analysés	240 574,86	85 922,54 (35,7 %)	50 501,46 (21,0 %)	104 150,86 (43,5 %)	*	*	*	*
Acceptés	212 902,83	79 478,93 (37,3 %)	46 711,10 (21,9 %)	86 712,80 (40,8 %)	131 887,20	47 536,13 (36,0 %)	20 414,20 (15,5 %)	63 936,87 (48,5 %)
Refusés	9 676,14	*	*	9 676,14	*	*	*	*
% Projets acceptés / Projets analysés Selon la catégorie	88,5	92,5	92,5	83,3	54,8	55,3	40,4	61,4

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF - A.84 ET H.85

TABLEAU XXII

REPARTITION DU BUDGET SELON LE TYPE DE COLLECTIF
POUR LES AUTRES PROJETS

	BUDGET DEMANDE				BUDGET AUTORISE			
	TOTAL	Intercol	Interdép	Intradép	TOTAL	Intercol	Interdép	Intradép
Analysés	218 242,64	3 235,20 (1,5 %)	15 329,81 (7,0 %)	199 677,63 (91,5 %)	*	*	*	*
Acceptés	76 365,16	2 994,00 (3,9 %)	14 192,70 (18,6 %)	59 178,46 (77,5 %)	40 559,20	2 731,20 (6,7 %)	10 423,70 (25,7 %)	27 404,30 (67,6 %)
Refusés	125 510,03	*	*	125 510,03	*	*	*	*
% Projets acceptés / Projets analysés Selon la catégorie	33,6	92,5	92,5	29,6	18,6	84,4	68	13,7

Examinons maintenant la répartition du budget par programme et discipline.

5.2 Répartition du budget par programme et discipline (hiver et été 1985)

Les secteurs d'enseignement des techniques de secrétariat (175 584,40 $ (31,7 %) pour le budget demandé et 112 718,14 $ (32,7 %) pour le budget accordé) et de l'électrotechnique (budget soumis = 109 389,58 $ (19,8 %) et budget obtenu = 72 509,34 $ (21,1 %) sont les disciplines qui ont récolté les plus grosses subventions au Programme. Réunis, ils représentent 51,5 % du budget demandé et 53,8 % du budget accordé pour les projets liés à l'informatique. L'informatique (31 749,13 $ = 9,2 %) et les techniques de la mécanique (30 041,72 $ = 8,7 %) ont également reçus de bonnes sommes.

Quant aux autres projets, les techniques de secrétariat se retrouvent dans une catégorie à part, soumettant un budget global de 72 277,30 $ (29,7 %) et obtenant 7 395,00 $ (9,4 %). Les techniques de la mécanique ont cependant récolté le plus gros montant, soit 16 354,68 $ (20,7 %).

La distribution du budget accordé pour les programmes et disciplines se lit comme suit : informatique (61,9 %) et autres (32,7 %). Si on analyse chaque discipline mentionnée ci-haut, on remarque ceci :

Projets liés à l'informatique

- Techniques de secrétariat (64,2 %)
- Electrotechnique (66,3 %)
- Informatique (53,1 %)
- Techniques de la mécanique (76,1 %)

Moyenne (64,9 %)

Légèrement supérieure à la moyenne globale

Autres projets

- Techniques de secrétariat (82,9 %)
- Techniques de la mécanique (10,2 %)

Moyenne (46,5 %)

Deux fois supérieure à la moyenne globale

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF - HIVER ET ETE 1985

TABLEAU XXIII

REPARTITION DU BUDGET PAR PROGRAMME ET PAR DISCIPLINE

DISCIPLINES ET PROGRAMMES	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Autres	Informatique	Autres	Informatique	Autres
101 Biologie		17 924,23		6 251,99		34,9
109 Education physique	1 020,00		897,60		88	
110 Tech. dentaires et denturologie	1 158,00		0		0	
111 Tech. d'hygiène dentaire	3 790,23	2 977,50	2 053,80	921,88	54,2	31
130 Tech. diététiques		7 999,68		5 644,79		70,6
140 Tech. lab. médical		2 722,50		2 550,00		93,7
142 Tech. de radiologie		1 070,00		989,40		92,5

TABLEAU XXIII (suite)

DISCIPLINES ET PROGRAMMES	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Autres	Informatique	Autres	Informatique	Autres
180 Tech. infirmières	882,00	19 725,95	0	9 389,91	0	47,6
190 Tech. forestières	2 937,30		2 777,36		94,6	
202 Chimie	5 134,60	2 378,51	3 197,29	0	62,3	0
210 Chimie-biologie	1 240,00	6 666,18	0	4 370,60	0	65,6
221 Tech. du bâtiment et des trav. publics	28 660,20	5 045,70	24 230,10	2 637,41	84,5	52,3
222 Tech. d'aménagement du territoire	3 390,75		3 458,57		102	
233 Tech. du meuble et du bois ouvré		8 536,00		3 877,22		45,4
241 Tech. de la mécanique	39 477,45	19 733,00	30 041,72	16 354,68	76,1	82,9
243 Electrotechnique	109 389,58	30 087,60	72 509,34	5 610,00	66,3	18,6

TABLEAU XXIII (suite)

DISCIPLINES ET PROGRAMMES	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Autres	Informatique	Autres	Informatique	Autres
244 Tech. de la physique	5 264,50		1 697,79		32,2	
271 Tech. minérale	2 059,40		0		0	
280 Aérotechnique	15 500,00	27 000,00	16 200,00	0	65,8	0
322 Garderie d'enfants		2 456,00		1 926,16	78,4	
383 Economie	907,00		759,90		83,8	
387 Sociologie	2 184,54		1 101,60		50,4	
388 Assistance sociale		2 248,50		714,00		31,8
393 Tech. de document.	3 930,00	3 575,00	3 478,20	3 208,31	88,5	89,7
410 Tech. administ.	19 963,60		12 853,53		64,4	
412 Tech. secrétariat	175 584,40	72 277,30	112 718,14	7 395,00	64,2	10,2

TABLEAU XXIII (suite)

DISCIPLINES ET PROGRAMMES	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Autres	Informatique	Autres	Informatique	Autres
420 Informatique	59 817,70	7 675,60	31 749,13	0	53,1	0
511 Arts plastiques	17 040,00		9 241,20		54,2	
570 Tech. de design industriel	8 273,00		4 230,96		50,6	
601 Français	14 654,80		4 557,36		31,1	
Formation sur mesure pour les professeurs du secteur général	20 350,30		10 191,64		50,1	
Initiation aux applications pédagogiques de l'ordinateur	3 060,00		2 295,00		75	
TOTAL	555 671,35	241 256,59	344 240,23	78 841,35	61,9	32,7

Enfin, il ne nous reste plus qu'à analyser la répartition du budget par région administrative et par collège.

5.3 Répartition du budget par région administrative et par collège (hiver 1985 et été 1985)

Les demandes de budget soumis liés à l'informatique viennent principalement des régions administratives de Québec (143 832,60 $ = 25,9 %) et de l'Ile de Montréal (113 483,93 $ = 20,4 %). Quant au budget accordé, ces deux mêmes régions obtiennent respectivement 95 576,83 $ (27,8 %) et 59 442,38 $ (17,3 %).

Par ailleurs, les collèges de Rivière-du-Loup (50 933,40 $ = 9,2 %), de Trois-Rivières (54 043,30 $ = 10,4 %) ont demandé près du tiers du budget. Toutefois, ce sont les collèges de Rivière-du-Loup (42 908,49 $ = 12,5 %), de Limoilou (34 011,81 $ = 9,9 %) et de la Gaspésie (32 426,81 $ = 9,4 %) qui ont décroché les subventions les plus importantes.

Les autres projets ont vu leur budget soumis se répartir comme suit dans les régions administratives de : Québec (69 207,24 $ = 28,7 %), de Trois-Rivières (46 600,50 $ = 19,3 %) et du Bas St-Laurent - Gaspésie (44 321,00 $ = 18,4 %). Les budgets autorisés ont été accordé principalement aux régions de Québec (21 001,29 $ = 29,2 %), de l'Ile de Montréal (16 503,30 $ = 23 %) et du Bas St-Laurent - Gaspésie (16 401,69 $ = 22,8 %).

A l'intérieur des régions, les collèges de Lévis-Lauzon (44 083,28 $ = 18,3 %), de la Gaspésie (35 932,30 $ = 14,9 %), de Drummondville (35 604,50 $ = 14,8 %) et d'Edouard-Montpetit (33 658,00 $ = 14 %) ont soumis des budgets constituant plus de 60 % du budget total demandé.

Cependant, les montants alloués ont été octroyés aux collèges de Bois-de-Boulogne (11 874,13 $ = 10,5 %), de Lévis-Lauzon (11 284,74 $ = 15,7 %) et de la Gaspésie (10 694,39 $ = 14,9 %), soit un peu moins de la moitié du budget accordé (47,1 %).

Enfin, jetons un coup d'oeil sur la distribution du budget accordé. Rappelons qu'elle est en moyenne de 61,9 % pour les projets liés à l'informatique et de 32,7 % pour les autres projets. Elle se résume de la façon suivante pour les régions administratives :

Budget lié à l'informatique

- Québec (66,5 %)
- Ile de Montréal (52,4 %)

Moyenne (59,5 %)

Légèrement inférieur à la moyenne globale.

Budget lié à l'autres projets

- Québec (30,3 %)
- Trois-Rivières (8,3 %)
- Bas St-Laurent - Gaspésie (37 %)

Moyenne (25,2 %)

Baisse de 7,5 % par rapport à la moyenne globale

Et de cette façon pour les collèges participants :

Budget lié à l'informatique

- Rivière-du-Loup (84,2 %)
- Limoilou (58,7 %)
- Gaspésie (83,5 %)

Moyenne (75,5 %)

Hausse de 13,6 % par rapport à la moyenne globale

Budget lié à d'autres projets

- Bois-de-Boulogne (59,4 %)
- Lévis-Lauzon (25,6 %)
- Gaspésie (29,8 %)

Moyenne (38,3 %)

Hausse de 5,6 % par rapport à la moyenne globale.

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF - HIVER ET ETE 1985

TABLEAU XXIV

REPARTITION DU BUDGET PAR REGION ADMINISTRATIVE ET PAR COLLEGE

REGION ADMINISTRATIVE ET COLLEGE	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Autres	Informatique	Autres	Informatique	Autres
Bas St-Laurent - Gaspés.	51 652,35	44 321,00	43 316,07	16 401,69	83,9	37
Gaspésie	38 841,20	35 932,30	32 426,81	10 694,39	83,5	29,8
Matane		3 739,70		2 134,24		57,1
Rimouski	12 811,15	4 649,00	10 889,26	3 573,06	85	76,9
Saguenay - Lac St-Jean	40 745,29	11 127,88	27 403,91	2 874,16	67,3	25,8
Alma		2 643,40		0		0
Chicoutimi	7 976,70	5 900,18	5 886,93	1 782,76	73,8	30,2
Jonquière	22 981,79	1 444,30	16 940,44	0	73,7	0
St-Félicien	9 786,80	1 140,00	4 576,54	1 091,40	46,7	95,7
Québec	143 832,60	69 207,24	95 576,83	21 001,29	66,5	30,3
François-Xavier-Garneau	1 350,00	4 250,00	918,00	3 111,00	68	73,2
La Pocatière	5 264,50		1 697,79		32,2	
Lévis-Lauzon	6 832,00	44 083,28	5 074,50	11 284,77	74,3	25,6
Limoilou	57 905,40	10 495,45	34 011,81	4 341,12	58,7	41,4
Région de l'Amiante	8 722,30		4 377,84		50,2	
Rivière-du-Loup	50 933,40		42 908,49		84,2	
Sainte-Foy	12 825,00	10 378,51	8 588,40	2 264,40	67	21,8

TABLEAU XXIV (suite)

REGION ADMINISTRATIVE ET COLLEGE	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Autres	Informatique	Autres	Informatique	Autres
Ile de Montréal	113 482,93	27 826,93	59 412,80	16 503,30	52,4	59,3
Ahuntsic	16 800,00	2 183,40	4 488,00	1 992,47	26,7	91,3
André-Laurendeau						
Bois-de-Boulogne		19 987,33		11 874,13		59,4
Dawson	13 330,00	1 697,50	12 648,00	999,60	94,9	58,9
John Abbott	15 147,23	2 977,50	7 194,60	921,88	47,5	31
Maisonneuve						
Rosemont						
Saint-Laurent	12 230,00		10 944,60		89,5	
Vanier	49 675,70	981,20	19 547,18	715,22	39,3	72,9
Vieux-Montréal	6 300,00		4 590,00		72,9	
Nord-Montréal	10 802,08	4 940,10	3 115,98	2 365,38	28,8	47,9
Joliette	10 802,28		3 115,98		28,8	
Lionel-Groulx		956,80		0		0
Montmorency		1 235,00		1 154,44		93,5
Saint-Jérôme		2 748,30		1 210,94		44,1
Sud-Montréal	56 621,70	33 658,00	46 301,00	5 610,00	81,8	16,7
Edouard-Montpetit	15 500,00	33 658,00	13 317,94	5 610,00	85,9	16,7
St-Jean-sur-Richelieu	6 136,60		3 948,85		64,3	
St-Hyacinthe	13 105,50		12 656,47		96,6	
Sorel-Tracy	9 805,00		7 543,72		76,9	
Valleyfield	12 074,60		8 834,32		73,2	

TABLEAU XXIV (suite)

REGION ADMINISTRATIVE ET COLLEGE	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Autres	Informatique	Autres	Informatique	Autres
Trois-Rivières	67 206,30	46 600,50	21 387,97	3 877,22	31,8	8,3
Drummondville		35 604,50		0		0
Shawinigan						
Trois-Rivières	54 043,30	2 460,00	15 182,29	0	28,1	0
Victoriaville	13 163,00	8 536,00	6 205,68	3 877,22	47,1	45,4
Cantons de l'Est	37 733,60		23 143,70		61,3	
Champlain	19 590,20		12 574,26		64,2	
Granby						
Sherbrooke	18 143,40		10 569,44		58,3	
Nord-Ouest	17 894,60	3 575,00	8 824,43	3 208,31	49,3	89,7
Abitibi-Témiscamingue	17 894,60	3 575,00	8 824,43	3 208,31	49,3	89,7
Côte-Nord	8 281,40		8 447,03		102	
Hauterive						
Sept-Iles	8 281,40		8 447,03		102	

TABLEAU XXIV (suite)

REGION ADMINISTRATIVE ET COLLEGE	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		% PROJETS ACCEPTES / PROJETS ANALYSES SELON LA CATEGORIE	
	Informatique	Autres	Informatique	Autres	Informatique	Autres
Outaouais	7 418,50		5 310,63		71,6	
Outaouais	7 148,50		5 310,63		71,6	
TOTAL	555 671,35	241 256,65	344 240,23	71 841,35	61,9	32,7

Ceci termine la description du budget du Programme de perfectionnement collectif.

CONCLUSION

Préparé à l'intention de tous(toutes) les intervenant(e)s en matière de perfectionnement, le "Bilan du Programme de perfectionnement collectif 1984-1985" se veut avant tout un instrument de travail pratique rendant compte des réalisations du Programme offert aux professeurs, aux administrateurs et au personnel non-enseignant du réseau collégial.

Jetons-y un coup d'oeil rapide.

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF 1984-1985

TABLEAU XXV

BILAN

	Informatique	Autres
Projets analysés	142	78
Projets acceptés	125	39
Sexe	Masculin (76,1 %)	Féminin (56,4 %)
Discipline de provenance des projets	Electrotechnique (27,5 %) et techniques de secrétariat (18,3 %)	Techniques infirmières (17,9 %)

TABLEAU XXV (suite)

	Informatique	Autres
Région administrative de provenance des projets	Québec (33,1 %)	Québec (25,6 %) et Ile de Montréal (17,9 %)
Collège de provenance des projets	Limoilou (9,9 %) et Rivière-du-Loup (7,7 %)	Variation de 6 collèges au maximum d'un collège à l'autre
Durée du perfectionnement	1 à 5 jours (40,1 %)	1 à 5 jours (34,6 %)
Priorités ministérielles des projets	Oui (71,4 %)	Oui (71,1 %)
Type de collectif	Intradépartemental (59,2 %)	Intradépartemental (70,5 %)

Les réalisations accomplies et à venir dans le réseau collégial concernant le Programme de perfectionnement collectif démontrent l'intérêt de poursuivre dans cette veine.

A cet effet, nous reproduisons ici un extrait de la conclusion d'un rapport d'évaluation intitulé "Evaluation des effect du perfectionnement collectif sur l'intégration pédagogique du micro-ordinateur dans les cégeps" et présenté par Sélim K. Foury :

"Même s'il est prématuré de conclure à un franc succès, vu que le Programme de subvention de la D.G.E.C. est dans sa prime jeunesse, intuitivement, il est quand même permis de croire à de meilleures performances et une bonne réussite, lorsque ce programme de perfectionnement sera encore plus rodé".

ANNEXE A

COMITE D'APPRECIATION ET EVALUATION

1. Guide d'analyse des projets du comité d'appréciation (1984-1985)

IDENTIFICATION

Titre du projet :

_____

_____

_____

_____

Nom du ou de la responsable _____ Collège _____

Fonction _____ Session _____

Selon le champ d'application ou programme, la demande est admissible :

OUI ☐

NON ☐

Autorisation du collège ☐

1. Orientations ministérielles ☐
2. Collectif intercollégial ☐
3. Collectif interdépartemental ☐
4. Collectif intradépartemental ☐
5. Dans la spécialité ☐

PERTINENCE DU PROJET

"La cote 1 correspond à l'évaluation la plus faible et la cote 4 à la plus forte"

	Cote attribuée	
	Membre du jury	Comité
a) Le caractère collectif du projet - grand groupe - petit groupe - moyen groupe	_____	_____
b) Les retombées possibles sur l'enseignement quotidien	_____	_____
c) Le caractère novateur de la formule de perfectionnement	_____	_____
d) L'urgence des besoins à combler	_____	_____
Sous-total	_____/16	____/16

COHERENCE DU PROJET

"La cote 1 correspond à l'évaluation la plus faible et la cote 4 à la plus forte"

	Cote attribuée	
	Membre du jury	Comité
a) La précision des objectifs généraux et spécifiques	_____	____
b) Le rapport objectifs/ contenu du projet	_____	____
c) Le rapport contenu/ activités d'apprentissage	_____	____
d) Le choix des ressources approprié aux objectifs et contenu	_____	____
e) La durée requise pour l'atteinte des objectifs et l'échéancier	_____	____
Sous-total	_____/20	____/20
Total	_____/36	____/36

Coût par participant : _____

Commentaires : _____

_____

Recommandations :

- Accorder une subvention ☐
- Accord conditionnel ☐
- N'accorder aucune subvention ☐

_____
Responsable du programme

_____
Date

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF (1984-1985)

2. Evaluation des projets

NO	PROGRAMME TITRE DU PROJET	COLLEGE RESPONSABLE			CARACTERE COLLECTIF			URGENCE DES BESOINS				PERTINENCE COHERENCE			RETOMBEES				COTE	REMARQUES
			F 4	U 2	3	2	1	A 4	B 4	C 2	D 1	3	2	1	3	2	1	0		

3. Catégories et définitions se rapportant à l'évaluation des projets

I. Caractère collectif

1. intercollégial
2. interdépartemental
3. intradépartemental

II. Urgence des besoins

A: besoins de perfectionnement en fonction d'un programme révisé ou de l'implantation d'un nouveau.

B: besoins de perfectionnement liés à l'informatique.

C: besoins de perfectionnement liés à l'évolution technologique (autre que l'informatique).

Se référer à la formule "Priorités approuvées par le Ministre".

D: besoins de perfectionnement non priorisés dans le communique "Priorités approuvées par le Ministre".

III. Pertinence et cohérence

1. contenu explicite et détaillé (directement relié à l'évolution technologique) et à l'enseignement général ou professionnel.

2. contenu explicite mais incomplet (détails absents) directement relié à l'évolution technologique et à l'enseignement général ou professionnel.

3. contenu explicite mais incomplet. Indirectement relié à la matière enseignée. Relié à l'évolution technologique.

IV. Retombées

1. immédiate, automne 1985.

2. A brève échéance, hiver 1986.

3. A moyen terme, automne 1986.

4. A long terme, hiver 1986 ou non précisé.

ANNEXE B

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF 1984-1985

REPARTITION DES COLLEGES QUI
N'ONT PAS PARTICIPE AU PROGRAMME

	PROJETS ANALYSES		PROJETS ACCEPTES		PROJETS REFUSES	
	Info	Autres	Info	Autres	Info	Autres
Collèges	10 (22,7 %)	12 (27,3 %)	13 (29,5 %)	21 (47,7 %)	31 (70,5 %)	23 (52,3 %)

ANNEXE C

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
COLLECTIF 1984-1985

REPARTITION DES PROJETS PAR REGION ADMINISTRATIVE

PROJETS ANALYSES

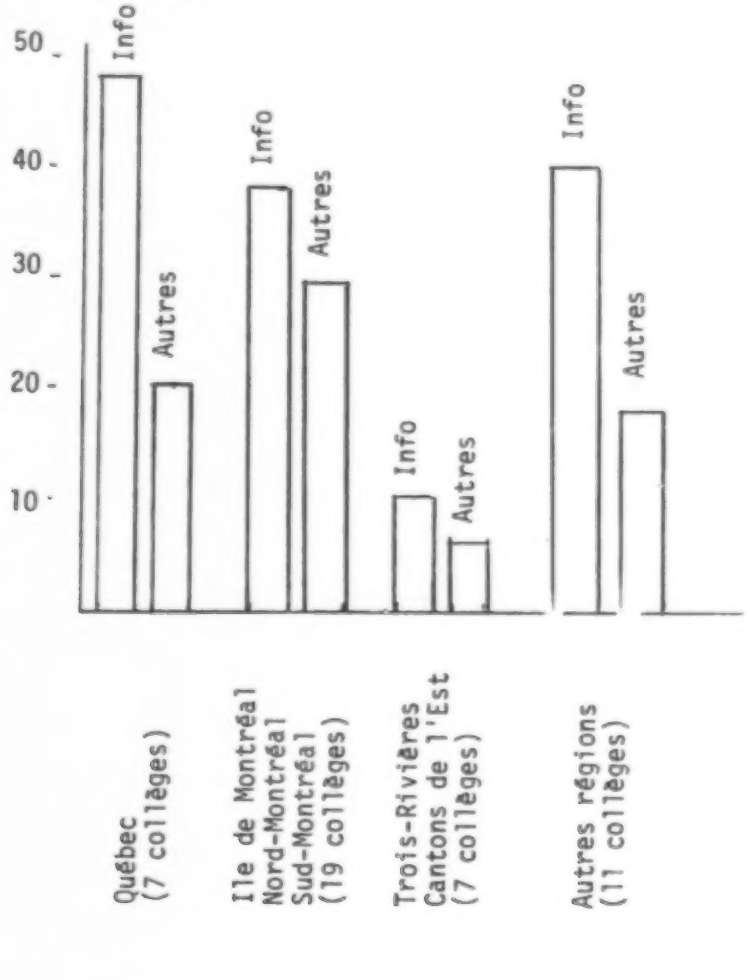

PROJETS ACCEPTES

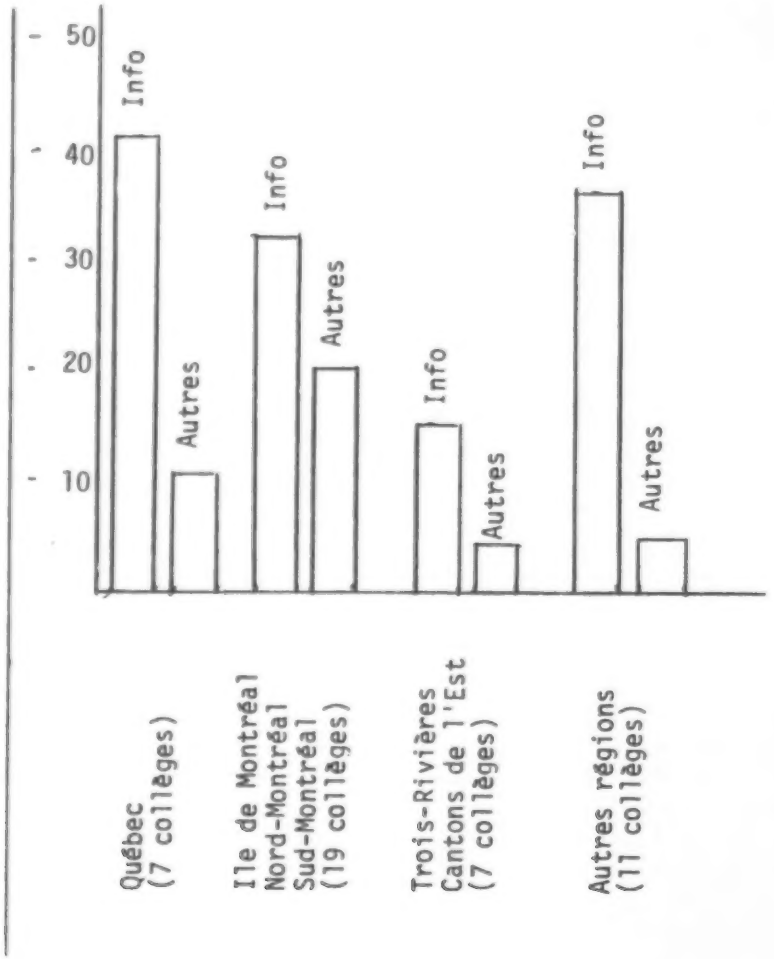

ANNEXE D

ENUMERATION DES RETOMBEES POUR LES ELEVES INCLUSES DANS LA CATEGORIE "AUTRES"

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF - A.84 ET H.85

1. Interrelation des connaissances dans les disciplines et les cours.

2. Aperçu plus golbal du plan d'orientation de carrière.

3. Réponse comblant leurs attentes.

4. Sensibilisation aux problèmes vécus dans le cadre du Programme.

5. Autonomie pédagogique plus grande.

6. Ressources matérielles plus adéquates.

ANNEXE E

ENUMERATION DES RETOMBEES POUR LES DEPARTEMENTS INCLUSES DANS LA CATEGORIE "AUTRES"

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF - A.84 ET H.85

1. Utilisation optimale des ressources actuellement disponibles au collège.

2. Stimulation de l'intérêt des enseignant(e)s au travail.

3. Ouverture de nouveaux horizons pour fins de recherche.

4. Sensibilisation quant aux échanges pédagogiques entre départements et collèges.

5. Nouveaux contacts pour l'obtention de stages étudiants.

6. Série d'échanges divers tels que : moyens pour redistribuer les ressources humaines et matérielles, modification(s) du plan de cours, etc.

7. Redistribution du temps alloué pour l'accomplissement des tâches administratives.

8. Sensibilisation aux problèmes vécus dans le cadre du programme.

9. Meilleure coordination des effectifs.

10. Meilleure relation professeur-étudiants.

11. Sensibilisation en vue d'un perfectionnement futur.

12. Meilleure vision du marché du travail.

ANNEXE F

ENUMERATION DES RETOMBEES POUR LES COLLEGES INCLUSES DANS LA CATEGORIE "AUTRES"

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF A.84 ET H.85

1. Apport approprié pour la mise en place du nouveau programme.

2. Maintien du standard de qualité du programme.

3. Diffusion départementale et collégiale des connaissances acquises.

4. Echanges divers, tant au niveau humain que matériel.

5. Accomplissement de la première phase d'implantation du système informatisé.

6. Sensibilisation aux problèmes vécus dans le cadre du programme.

7. Uniformisation des politiques pédagogiques du programme.

ANNEXE G

PROJETS LIÉS À L'INFORMATIQUE
POUR LE PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF
DES ENSEIGNANTS ET DES ENSEIGNANTES
DU SECTEUR PROFESSIONNEL DES CÉGEPS

Automne 1984 - 1984-1985

Bureautique - Traitement de textes

Automates programmables

Implantation d'un nouveau programme en techniques de la documentation

Programmation des micro-ordinateurs

Intégrer les notions propres aux différents concepts bureautiques

Automates programmables - micro-processus

Micro-ordinateur

L'ordinateur et le système d'exploitation UNIX-V

Informatique

Session de formation sur les automates programmables

Introduction aux systèmes ordinés - concept de programmation

Stage en milieu professionnel - étude bureautique

Micro II

Micro II

Micro II

Micro II

Informatique (certificat informatique)

INF-6001 ordinateur et environnement éducatif

Initiation aux micro-ordinateurs

Concept de programmation micro I

Concept de programmation micro I

Concept de programmation micro I

Concept de programmation micro I

Introduction au micro-ordinateur

Micro computer

MAT-250 maths
PDA-211 électro
PDA-301 micro-processus
QUA-120 cont. qual.
SHA-300 Product

ANNEXE H

PRIORITÉS : HIVER 1986

BESOINS DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF

POUR LES ENSEIGNANTS ET LES ENSEIGNANTES

1. Urgent
2. Court terme (d'ici un an)

NO.	DISCIPLINE	Hiver 1986	
		1	2
111.00	Techniques d'hygiène dentaire		*
120.00	Diététique	*	
140.01	Techniques de laboratoire médical		
140.04	Techniques d'électrophysiologie médicale		
141.00	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie		
142.01	Techniques de radiodiagnostic		
142.02	Techniques de médecine nucléaire		
142.03	Techniques de radiothérapie		
144.00	Techniques de réadaptation		
145.00	Techniques des sciences naturelles		
150.00	Agriculture		*
180.00	Techniques infirmières	*	
180.	Soins infirmiers en milieu nordique		*
210.00	Techniques de chimie industrielle		*
210.03	Techniques de chimie-biologie		
211.00	Techniques de matières plastiques		*
221.00	Technologie du bâtiment et des travaux publics		*
221.02	Technologie du génie civil		*
221.03	Mécanique du bâtiment		*
221.40	Technologie de l'estimation et de l'évaluation foncière		*
222.00	Techniques d'aménagement du territoire		*
230.00	Carto-géodésie		*

NO.	DISCIPLINE	Hiver 1986	
		1	2
231.00	Tecniques de la pêche		
232.00	Technologie du papier	*	
233.00	Technologie du meuble et du bois ouvré		*
233.32	Design du meuble		*
241.00	Technologie de la mécanique	*	
241.02	Equipement motorisé (entretien mécanique)	*	
242.00	Sciences graphiques		
243.00	Electrotechnique	*	
244.00	Technologie physique		
247.01	Technologie de systèmes ordinés		
251.00	Technologie du textile	*	
260.01	Assainissement de l'eau		*
280.01	Techniques de fabrication d'aéronefs	*	
280.02	Pilotage d'aéronefs		
280.03	Entretien d'aéronefs	*	
280.04	Avionique	*	
393.00	Techniques de la documentation		
410.00	Techniques administratives		*
412.00	Techniques de secrétariat	*	
420.00	Informatique		*
430.01 .02	Techniques hôtelières		
510/ 511.01	Arts plastiques		
520.	Esthétique et histoire de l'art		
570.01 à 570.07	Arts appliqués		